

ORDONNANCE

Réglant le service du Tribunal du Travail du Hainaut pendant les vacances judiciaires

Nous **Dominique MOINEAUX**, Présidente du Tribunal du travail du Hainaut, en accord avec Madame Sophie TOUSSAINT, Présidente de division,

Vu les articles 334 à 339 du Code judiciaire,

Vu les ordres de service des greffiers établis par Monsieur DAL, Greffier en chef assisté de Madame CUSCHERA, Greffier chef de service, et de Monsieur TITECA, Greffier,

Sur avis conforme de Madame M. BLAISE, Auditeur de division,

En fonction des nécessités du service pendant les vacances judiciaires, établissons comme suit le service des audiences de vacations, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, successivement pour :

- 1° les divisions de Mons et de La Louvière,
- 2° les divisions de Charleroi et de Binche,
- 3° les divisions de Tournai et de Mouscron,

1° divisions de Mons et de La Louvière

Service des vacations

ORDONNANCE

Répertoire n°

/2021

Les requêtes en règlement collectif de dettes, les requêtes unilatérales, les requêtes en assistance judiciaire et les requêtes en matière de travailleurs protégés sont traitées par les magistrats et les greffiers de service.

Le tableau avec la disponibilité des juges sociaux se trouve chez les greffiers et est visible sur le Réseau (ARTT-GRE > Rôles > Vacations)

<u>Quinzaine du 1er au 16 juillet 2021</u>	
<p>Audience du 7 juillet</p> <p>14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p>Division de Mons</p> <p>Magistrat effectif : Magistrat suppléant : Auditeur : Greffiers d'audience : Greffier RCD :</p>
<p>Audience du 14 juillet (Salle C)</p> <p>14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p>Division de La Louvière</p> <p>Audience du 7 juillet</p> <p>10h30: Référé - Comme en référé</p>
<p>Audience du 14 juillet</p> <p>14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p>Division de La Louvière</p> <p>Audience du 14 juillet</p> <p>10h30: Référé - Comme en référé</p>

Quinzaine du 19 juillet au 30 juillet 2021

Magistrat effectif:
Magistrat suppléant :
Auditeur:

Greffiers d'audience:
Greffier RCD:

<u>Division de Mons</u>	<u>Division de La Louvière</u>
<p><u>Audience du 20 juillet</u> (Salle C) 10h00: Audience supplémentaire : AS et RI 14H00: Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Audience du 20 juillet</u> 10h30: Référé - Comme en référé</p>
<p><u>Division de Mons</u></p> <p><u>Audience du 22 juillet</u> (Salle C) 14Hh00: Audience supplémentaire RCD</p>	<p><u>Division de La Louvière</u></p>
<p><u>Division de Mons</u></p> <p><u>Audience du 28 juillet:</u> 14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Division de La Louvière</u> 10h30: Référé - Comme en référé</p>

Quinzaine du 2 août au 13 août 2021

Magistrat effectif :

Magistrat suppléant :
Auditeur:

Greffiers d'audience :
Greffier RCD :

Division de Mons

Audience du 4 août
(Salle C)

14h00: Référé - Comme en référé

Division de La Louvière

Audience du 4 août

10h30: Référé - Comme en référé
Audience supplémentaire toutes matières

Division de Mons

Audience du 11 août
(Salle C)

14h00: Référé - Comme en référé

Division de La Louvière

Audience du 11 août

10h30: Référé - Comme en référé

Quinzaine du 16 au 31 août 2021

Magistrat effectif :

Magistrat suppléant :

Auditeur :

Greffiers d'audience :

Greffier RCD :

<p><u>Audience du 17 août</u> (Salle C)</p> <p>10h00: Audience supplémentaire : AS et RI 14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Audience du 17 août</u></p> <p>10h30: Référé - Comme en référé</p>
<p><u>Audience du 19 août</u> (Salle C)</p> <p>14h00: Référé - Comme en référé 14h00: Audience supplémentaire RCD</p>	<p><u>Audience du 19 août</u></p> <p>10h30: Référé - Comme en référé</p>
<p><u>Audience du 25 août</u></p> <p>14h00: Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Audience du 25 août</u></p> <p>10H30: Référé - Comme en référé</p>

2° divisions de Charleroi et de Binche

Service des vacations

ORDONNANCE

Répertoire n°

/2021

<p><u>Période du 1 au 9 juillet 2021</u> Magistrat effectif : Magistrat suppléant : Auditeur : Greffier : Greffier RCD : Admissibilités RCD :</p>	
<p><u>Audience du 7 juillet</u> (salle 1) <u>Matières traitées :</u> 13h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements) 14h00 : - Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Division de Charleroi</u></p>
<p><u>Audience du 7 juillet</u> <u>Matières traitées :</u> 10h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements) 11h : - Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Division de Binche</u></p>
<p><u>Semaine du 12 au 16 juillet 2021</u> Magistrat effectif : Magistrat suppléant : Auditeur : Greffier : Greffier RCD : Admissibilités RCD :</p>	
<p><u>Audience du 14 juillet</u> (salle 1) <u>Matières traitées :</u> 13h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements) 14h00 : Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Division de Charleroi</u></p>
<p><u>Audience du 14 juillet</u> <u>Matières traitées :</u> 10h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements) 11h : Référé - Comme en référé</p>	<p><u>Division de Binche</u></p>

Semaine du 19 au 23 juillet 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :
Greffier :
Greffier RCD :
Admissibilité RCD :

Division de Charleroi

Audience du 20 juillet
(salle1)

Matières traitées :

13h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)

14h00 : Référé - Comme en référé
audience RCD (vente d'immeubles)

Division de Binche

Audience du 20 juillet

Matières traitées :

10h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)

11h : Référé - Comme en référé

Semaine du 26 au 30 juillet 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :
Greffier :
Greffier RCD :
Admissibilité RCD :

Division de Charleroi

Audience du 28 juillet
(salle1)

Matières traitées :

13h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
14h00 : Référé - Comme en référé

Division de Binche

Audience du 28 juillet

Matières traitées :

10h30 : Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
11h : Référé - Comme en référé

Semaine du 2 août au 6 août 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :
Greffier :
Greffier RCD :
Admissibilités RCD :

Division de Charleroi

Audience du 4 août
(salle 2)

Matières traitées :

13h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
14h00 : - Référé - Comme en référé
- Audience supplémentaire toutes matières

Division de Binche

Audience du 4 août

Matières traitées :

10h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
11h : - Référé- Comme en référé.
-Audience supplémentaire toutes matières

Semaine du 9 août au 13 août 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :
Greffier :
Greffier :
Admissibilités RCD :

Division de Charleroi

Audience du 11 août
(salle 1)

Matières traitées :

13h30: -Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
14h : -Référé - Comme en référé

Division de Binche

Audience du 11 août

Matières traitées :

10h30: -Audience supplémentaires (prononcer des jugements)
11h : - Référé - Comme en référé

Semaine du 16 août au 20 août 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur:
Greffier:
Greffier RCD:
Admissibilités RCD:

Division de Charleroi

Audience du 18 août
(salle 1)

Matières traitées :

13h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
14h00: -Référé - Comme en référé
-Audience supplémentaire RCD(vente d'immeubles)

Division de Binche

Audience du 18 août

10H30 - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
11h00: -Référé - Comme en référé

Période du 23 au 31 août 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :
Greffier:
Greffier RCD :
Admissibilités RCD :

Division de Charleroi

Audience du 25 août
(salle 1)

Matières traitées :

13h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
14h00 : - Référé - Comme en référé

Division de Binche

Audience du 25 août

Matières traitées :

10h30 : - Audiences supplémentaires (prononcer des jugements)
11h : - Référé - Comme en référé

3° divisions de TOURNAI et de Mouscron

Service des vacances

ORDONNANCE

Répertoire n°

/2021

<p><u>Quinzaine du 1 au 16 juillet 2021</u></p> <p>Magistrat effectif : Magistrat suppléant : Auditeur : Greffier : Greffier suppléant :</p>	
<p><u>Division de Tournai</u></p> <p><u>Audience du 6 juillet</u> <u>Matières traitées :</u> 10h00: - Audiences supplémentaires - Prononcés des jugements 10h30: - Référé - Comme en référé -Audience de vacation: toutes matières</p>	<p><u>Division de Mouscron</u></p> <p><u>Audience du 6 juillet</u> <u>Matières traitées :</u> 10h00 : - Audiences supplémentaires - Prononcés des jugements 10h30: - Référé comme en référé - Audience de vacation: toutes matières</p>

Quinzaine du 19 juillet au 30 juillet 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur :

Greffier:
Greffier suppléant:

Division de Tournai

Audience du 20 juillet

Matières traitées :

10h00: - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10h30: - Référé - Comme en référé
10H30 - Audience de vacation: matières non communicables

Division de Mouscron

Audience du 20 juillet

Matières traitées :

10h00 : - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10h30 : - Référé - Comme en référé
10h30 : - Audience de vacation : matières non communicables

Quinzaine du 2 août au 13 août 2021

Magistrat effectif :
Magistrat suppléant :
Auditeur:
Greffier:
Greffier suppléant:

Division de Tournai

Audience du 3 août

Matières traitées:

10H00 : - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10H30 : - Référé - Comme en référé
10h30 : - Audience de vacation: toutes matières

Division de Mouscron

Audience du 3 août

Matières traitées:

10H00 : - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10H30: - Référé - Comme en référé
10h30 - Audience de vacation: toutes matières

Quinzaine du 16 août au 31 août 2021

Magistrat :
Magistrat suppléant:
Auditeur:
Greffier:
Greffier suppléant:

Division de Tournai

Audience du 17 août

Matières traitées :

10H00 : - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10H30 - Référé - Comme en référé
10h30 : - Audience de vacation: matières non communicables

Division de Mouscron

Audience du 17 août

Matières traitées :

10H00 : - Audiences supplémentaires
- Prononcés des jugements
10H30: - Référé - Comme en référé
10H30 - Audience de vacation: matières non communicables

Règlement collectif de dettes - Requêtes unilatérales – assistance judiciaire – travailleurs protégés :

Les requêtes unilatérales, en assistance judiciaire et en matière de travailleurs protégés ainsi que les requêtes en règlement collectif de dettes sont traitées en cabinet par le magistrat de service et le greffier.

Rép : /2021

Les ordres de service entreront en vigueur le 1er juillet 2021.

Ainsi fait en notre Cabinet à Charleroi, le

La Présidente,

D. MOINEAUX